

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 36008

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le Premier ministre sur la demande officielle que lui a faite l'association des Élus locaux contre le sida afin que la lutte contre le sida soit déclarée grande cause nationale en 2005. En effet, il n'y a jamais eu autant de personnes dans le monde et en France qui vivent avec le sida. Pourtant il est relativement peu question de cette terrible maladie dans les médias et les Français se comportent comme si le sida n'était plus une maladie mortelle, alors qu'il y a une recrudescence des cas de séropositivité. Pour donner un nouvel élan à la lutte contre le sida, faire de ce combat une grande cause nationale aiderait incontestablement à sensibiliser de nouveau nos concitoyens, ce qui paraît nécessaire. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'évolution de l'épidémie du VIH/sida en France fait l'objet d'une attention soutenue du ministre de la santé et de la protection sociale. Aussi, la proposition portée par les principales associations de lutte contre le sida, et notamment ELCS, visant à faire de la lutte contre le sida la grande cause nationale pour l'année 2005 a-t-elle retenu toute son attention tant en raison de l'importance du problème de santé publique que constitue le VIH/sida, confirmée par les récentes données épidémiologiques, que par la nécessité de continuer à relayer la mobilisation des acteurs associatifs auprès de l'opinion publique. Bien que de nombreux autres problèmes de santé publique soient potentiellement candidats à une labellisation au titre de grande cause nationale pour 2005, ou à celle de cause d'intérêt général, le ministère de la santé soutiendra la demande des associations de lutte contre le sida dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers en septembre 2004. Il convient de rappeler que le soutien des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sida est constant depuis de nombreuses années et sera réaffirmé dans les années à venir. Ce soutien se traduit notamment par le maintien du niveau élevé des moyens financiers alloués par le ministère de la santé aux associations de prévention et d'aide aux malades, par la réalisation de campagnes et de documents d'information assurés par l'INPES, qui consacre une part très significative de son budget au VIH/sida, et par un engagement fort au niveau international.

Données clés

Auteur: M. Bruno Bourg-Broc

Circonscription: Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36008

Rubrique: Santé

Ministère interrogé: Premier ministre

Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1928 **Réponse publiée le :** 31 août 2004, page 6907